

Action et interprétation :
les bases d'un rapprochement paradigmatique
au sein des analyses hétérodoxes

Pascal Ughetto

Institut de recherches économiques et sociales (IRES)
Noisy-le-Grand

pascal.ughetto@ires-fr.org

Communication au 2^e Forum de la régulation
9-10 octobre 2003, Paris

La place à attribuer aux individus et au rapport entre l'individuel et le collectif est l'une des grandes questions dont ont à se saisir les théories en sciences sociales. En économie, elle préoccupe particulièrement les analyses hétérodoxes, qui ont en commun de ne pas considérer la question comme pouvant être réglée rapidement par l'affirmation de l'évidence de la supériorité d'une démarche d'individualisme méthodologique dans les formes défendues par la théorie néo-classique.

Au cours des vingt dernières années, cette question s'est cependant complexifiée. Si, à son apparition dans les années 1970, la théorie de la régulation pouvait déclarer, sans s'étendre en justifications, sa conviction des limites de l'individualisme néo-classique et lui opposer sans ambages la nécessité d'une approche holiste, elle s'est trouvée, quelques années après, face à la difficile énigme du passage des initiatives individuelles aux régularités macro-économiques : crucial pour l'avancée de son programme de recherche, ce problème l'a amenée à faire preuve d'une écoute attentive à l'égard des approches qui affirmaient leur hétérodoxie et cependant leur préférence pour l'individualisme méthodologique — comme l'économie des conventions —, ou celles qui, pour ne guère s'étendre sur des considérations méthodologiques, n'en laissaient pas moins apparaître une option similaire, comme la théorie évolutionniste¹.

Ces réflexions internes aux hétérodoxies ont elles-mêmes été parties prenantes de tentatives plus générales des théories en sciences sociales pour dépasser l'opposition entre individualisme méthodologique et holisme. De nombreux efforts se sont faits jour pour affiner l'articulation des dimensions individuelle et collective. L'économie des conventions n'est ainsi pas sans lien avec diverses tendances plus générales : approfondissement de la représentation de l'individu en termes de cognition (Conein, Jacopin, 1994) — la cognition pouvant avoir besoin, pour s'exercer, de prendre appui sur des représentations mais aussi d'être « située » au sein d'un environnement concret fait d'artefacts, d'objets (Hutchins, 1995) —, ou encore inscription de l'individu dans du social à travers l'analyse de ses réseaux

¹ Faisant ici abstraction de l'approche holiste d'un auteur comme C. Freeman, qui inspire de moins en moins le cœur de la théorie évolutionniste.

sociaux (Granovetter, 1985). Divers paradigmes de cet ordre font progresser l'idée que l'on peut se donner des représentations de l'individu qui révèlent la nécessaire imbrication de l'individuel et du collectif plus qu'elles ne font procéder l'un de l'autre, de sorte que, à les suivre, l'opposition entre l'individualisme méthodologique et le holisme aurait largement perdu de sa pertinence.

L'objet des développements qui suivent est de voir comment se présentent désormais, dans le contexte de cette évolution des débats, les perspectives d'articulation des deux théories que sont l'approche en termes de régulation et l'économie des conventions. On défendra l'idée que, si les tentatives de rapprochement n'avaient guère de fondement dans les premiers stades du développement de ces théories, certaines évolutions pourraient dorénavant offrir un cadre beaucoup plus favorable.

1. Théorie de la régulation et économie des conventions : les difficultés du « hol-individualisme »

À l'origine des théories de la régulation et des conventions se trouve l'affirmation résolue d'un choix méthodologique, respectivement en faveur du holisme et de l'individualisme. Ce choix n'a pas empêché les deux approches de s'interroger sur leur capacité à agencer les niveaux micro- et macro-économiques et à réussir le passage de l'un à l'autre. La question a été particulièrement vive au sein de la théorie de la régulation, dont la « macro-économie institutionnaliste » a semblé nécessiter de voir précisés les mécanismes d'articulation avec des éléments plus micro-économiques : la théorie était fondée sur l'idée que les institutions d'un mode de régulation et d'un régime d'accumulation « canalisent » les comportements individuels d'une manière qui favorisait la reproduction des régularités saisies au niveau d'ensemble, mais il lui fallait aussi expliquer quels mécanismes intervenaient dans une phase de crise des formes institutionnelles. Autrement dit, la « canalisation » ne parvenant plus, dans les phases de crise, à normer les comportements individuels comme en phase de régime de croissance, comment pouvait-on rendre compte de la manière dont des institutions et des régularités macro-économiques allaient se recréer ? La théorie de la régulation avait beau être dépeinte par A. Lipietz (1989) comme se caractérisant, vis-à-vis du structuralisme, par la réintroduction d'une certaine liberté des acteurs, le problème théorique évoqué plaçait la théorie devant une plus grande nécessité de préciser sa représentation de l'acteur et de l'articulation des niveaux micro- et macro-économiques.

L'économie des conventions se trouvait éventuellement face au problème inverse, mais dont l'urgence était diversement considérée par les auteurs s'inscrivant dans cette perspective : à certains égards, en effet, il n'était pas complètement dépourvu de sens de s'interroger sur la robustesse de la représentation du niveau macro-économique au sein de cette théorie.

Dès lors, et surtout à la demande de la théorie de la régulation, une réflexion avait pu apparaître au sujet des insuffisances respectives des deux approches et de possibles complémentarités. Cette question fit l'objet d'efforts nourris au milieu des années 1990 (cf. diverses contributions dans Boyer, Saillard, dir., 1995). Les difficultés n'en étaient pas moins réelles car logées dans des différences radicales de problématiques (Ughetto, 1999 ; 2000a, b). En particulier, les institutions ne renvoient pas exactement aux mêmes conditions de formation dans l'une et l'autre des approches. Dans une perspective en termes de régulation, celles-ci sont le produit de groupes sociaux, voire de classes sociales ; ce sont des compromis qui offrent une résolution historiquement située du conflit qui tend à les opposer pour des raisons de divergences d'intérêts de par leurs positions respectives dans la structure. Ce compromis tend, d'emblée, à se placer à un niveau macro-social. Par contraste, dans une

optique en termes de conventions, la dimension institutionnelle procède davantage des difficultés de coordination à un niveau plus micro-économique. De même, il fallait également concevoir l'approche conventionnaliste de l'entreprise, en termes de modèles d'entreprises ou de mondes de production, comme une alternative aux conceptions portées par la théorie de la régulation : il s'agissait de contester l'idée d'une norme unique ou centrale (par exemple, le rapport salarial fordiste) porteuse d'effets organisateurs ou structurants pour l'économie dans son ensemble, pour lui opposer la pluralité des formes d'organisation. Bref, l'économie des conventions s'était trop construite comme une alternative à la théorie de la régulation pour que, à ce stade, les deux théories puissent s'articuler et fonder ainsi un « hol-individualisme » par une division du travail entre les deux qui aurait attribué à l'économie des conventions le passage du micro- au macro-économique et, à la théorie de la régulation, ce macro-économique.

2. Des possibilités de rapprochement qui s'ouvrent du côté de l'économie des conventions ? ...

Du reste, le projet a plutôt eu tendance à s'estomper. Aujourd'hui, il n'est plus aussi central qu'il a pu l'être. Il faut dire que, au cours des dernières années, les deux théories sont passées à d'autres priorités, notamment la description et théorisation des transformations du capitalisme contemporain qui tendaient à se dégager avec le recul d'une vingtaine d'années de mutations structurelles et institutionnelles. Dans ce cadre, la financiarisation du fonctionnement des économies a été particulièrement étudiée. Or, du côté de la théorie de la régulation, tout spécialement, ce déplacement des centres de préoccupation a eu plutôt tendance à affaiblir l'intérêt pour la problématique de la théorisation du passage du micro- au macro-économique. D'une part, cette orientation dégageait la théorie de la problématique, jusqu'alors centrale, des transformations du rapport salarial originellement fordiste : la perspective était désormais davantage celle du passage d'une forme institutionnelle dominante (le rapport salarial) à une autre (la monnaie). D'autre part, la problématique du capitalisme patrimonial ou financiarisé pouvait réactiver l'intérêt pour une approche en termes de rapports sociaux antagonistes (capital financier contre autres formes de capitaux, contradictions avec le salariat...) et donc faire renouer la théorie de la régulation avec une perspective plus exclusivement holiste.

Or, paradoxalement, c'est à ce moment même que peuvent désormais s'entrevoir des possibilités quant au rapprochement autrefois recherché. Car les deux théories, de même plus généralement que divers paradigmes en sciences sociales, ont poursuivi une évolution qui, tout en n'ayant finalement fait que « travailler » les bases initiales, n'en a pas moins fourni des résultats qui tendent à faire franchir un seuil qualitatif. Cette évolution est plus à rechercher, dans un premier temps, du côté de l'économie des conventions.

Concernant celle-ci, la possibilité de franchir un seuil tient assez largement à la tendance croissante de l'économie des conventions à se dégager du concept de rationalité limitée. L'apport théorique de cette notion pouvait effectivement apparaître pour partie ambigu. Avec elle, Simon faisait une critique du modèle néo-classique sur la base d'un argument de réalisme qui était difficilement recevable de la part de celle-ci : les tenants du modèle standard n'ignorent pas que celui-ci ne décrit pas la réalité telle qu'elle se déroule effectivement² mais ils s'y tiennent à défaut d'un modèle alternatif qui leur semblerait aussi puissant pour rendre compte des grands problèmes économiques. Mais, surtout, Simon a plutôt eu tendance à s'engager dans un approfondissement d'une perspective micro-économique, conduisant, à la limite, à sortir de l'économie pour entrer dans la gestion, et ce

² Pour les plus convaincus, tout se passe « comme si » les agents maximisaient.

sont des approches résolument hétérodoxes (théorie évolutionniste, économie des conventions, etc.) qui ont entrepris de se servir de l'idée de rationalité limitée pour la subordonner à un projet plus global de construction de modélisations de l'économie alternatives aux présupposés néo-classiques. Mais la notion elle-même présentait une heuristique qui pouvait atteindre assez vite ses limites, une fois explorés les apports de la notion d'apprentissage.

Le pas assez significatif que semble vouloir franchir l'économie des conventions tient précisément à l'abandon de ce vocabulaire de la rationalité limitée au profit d'un autre, celui de l'action et de l'interprétation. Les auteurs se référant à la perspective conventionnaliste laissent entendre que celle-ci est désormais susceptible de suivre deux cours assez distincts (Batifoulier, dir., 2001) : soit l'exploitation du sens de la notion de convention dans la théorie des jeux et donc une conception des conventions comme émanant fondamentalement des enjeux stratégiques de la coordination, soit le développement d'une idée que l'on trouvait formulée depuis longtemps par O. Favereau (1995), celle de l'interprétation dans l'application des règles et donc de la coordination comme reposant fondamentalement sur la capacité des acteurs à se comprendre. Dans ce cadre, la conception des conventions est interprétative, à la suite de l'argument essentiel selon lequel les règles ne s'exercent pas sans qu'elles ne soient préalablement interprétées. On trouvera notamment l'application de ce point de vue lorsque l'on s'emploiera à saisir les personnes dans le cours de leur action et à comprendre de quelle manière elles ont recours aux règles (Salais, 1998). L'action apparaît comme un cadre où, parce que l'acteur n'a pas d'autre solution que de faire, de décider d'un acte, un acte qui l'engage, il doit fonder cet acte pour lui-même et ceux avec qui il se coordonne, autrement dit engager une construction du sens de cet acte (pourquoi il le fait, comment il s'y prend...).

Pourquoi l'acteur décide de suivre la règle, quel sens elle a pour lui, vis-à-vis des actes qu'il a à accomplir, comment il la justifie pour lui et pour les autres, cette problématique était, en définitive, sous-jacente à nombre de réflexions d'inspiration conventionnaliste, en économie ou plus généralement dans les sciences sociales (Boltanski, Thévenot, 1991), mais l'explicitation des perspectives de l'action et de l'interprétation, en clarifiant cette problématique, crée les conditions pour un déplacement des questions que l'on se pose au sein de la théorie³.

3. ... Et de la théorie de la régulation ?

A priori, la théorie de la régulation, par ses origines holistes, n'est guère concernée par cette perspective. Mais il n'est pas sûr que cette dernière demeure sans écho dans le cadre des prolongements d'une réflexion sur les modes d'articulation de l'individuel et du collectif que l'on peut malgré tout toujours observer. Au sein de ceux-ci, la question reste posée de la conception qu'une théorie holiste peut se donner des individus et de leur rôle dans les dynamiques collectives. Une question clef devient alors celle des représentations : celles-ci font le lien entre l'individuel et le collectif, dans la mesure où ce sont les individus qui « portent » les représentations mais où celles-ci « dépassent » les individus. Mais il s'agit d'aller au-delà de la conception holiste classique des représentations, qui veut que les individus « intériorisent » les représentations et, par cela même, se trouvent à agir sous le gouvernement de fait du collectif. Or, l'interprétation théorique des représentations est désormais renouvelée par ce que peut en dire une approche par la cognition, ou par une démarche socio-cognitive (Chanteau, 2001). Les approches par la cognition ont évolué au point de fonder théoriquement la mobilisation des représentations dans l'activité cognitive des personnes : des théories comme celle de la cognition située contribuent à l'idée que les

³ La théorie évolutionniste, du reste, n'échappe sans doute pas à un mouvement en certains points similaires.

processus mentaux d'appréhension du réel ne posent pas tant des problèmes de calcul (tel que les formulent les analyses destinées à résoudre les problèmes de l'intelligence artificielle et donc les approches à la Simon) que de construction du réel par l'individu. En d'autres termes, les approches par la cognition ouvrent de plus en plus sur une représentation de l'individu qui n'exclut plus une forme de perméabilité au social.

C'est là un critère majeur de distinction entre une approche holiste et une approche individualiste qui s'estompe. Une approche par l'individu ouvre désormais sur l'assimilation de représentations par cet individu. Cette formule peut convenir à une perspective holiste : le holisme, en effet, ne s'oppose pas tant à l'idée de marges de liberté de l'individu qu'à la perspective de se donner un individu constitué en autarcie, doté d'une raison et d'une rationalité imperméable à celle d'autrui dans ce qu'il croit (représentations, normes) : autrement dit, le holisme préfère l'idée que l'individu est un travail sur lui-même, pour construire son identité et que c'est dans ce travail qu'il s'imprègne du social (Ughetto, 1998, pp. 202 *sqq*). L'approche par la cognition, en définitive, trouve un sens y compris pour une perspective holiste dans la mesure même où elle contribue à donner à voir une partie du travail d'interprétation du réel réalisé par l'individu. La perspective holiste, cependant, aura tendance à considérer que, si cette approche par la cognition permet d'éclairer d'importants processus, elle ne donne pas complètement accès aux ressorts des représentations et de l'action et que la cognition prend place dans un phénomène plus large qu'est la subjectivité (Ughetto, 2003).

La notion de subjectivité⁴ renvoie à la manière dont les personnes sentent et voient les choses, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de s'engager dans le réel, lorsqu'il leur faut agir et que personne d'autre qu'elles ne le fera à leur place, lorsqu'il faut donc décider de ce que l'on veut et peut, de ce que l'on tend à être. La notion a fortement à voir avec celle d'identité telle qu'elle ressort de divers travaux (Mead, Berger et Luckmann, etc.) à travers lesquels peut se refonder l'idée de socialisation en la faisant échapper à la perspective de l'intériorisation du social par l'individu (Dubar, 1991).

Ce travail identitaire des personnes prend toute son importance lorsqu'il s'agit d'expliquer le changement structurel et institutionnel. Cela vaut, en particulier, si l'on considère que celui-ci prend nécessairement appui sur le travail que ces personnes réalisent pour reconstruire, à l'épreuve des situations de crise des formes institutionnelles, les certitudes qui leur permettent de se donner une image d'elles-mêmes constitutive de leur identité et, indissociablement, une appréhension du réel qui leur permettent d'agir dans celui-ci. En amont de la redéfinition des institutions ou de l'invention de nouvelles, il y a la manière dont les acteurs se construisent une conscience des enjeux auxquels ils font face, comment ils voient les choses, comment le sentiment d'un problème récurrent et d'un enjeu leur apparaît, le sens qu'ils lui donnent (est-ce quelque chose de normal et appelé à devenir structurel, ou un phénomène épisodique, peu significatif, ou qui ne devrait normalement pas se produire, etc.), la nécessité et les moyens de le traiter, etc. À titre d'exemple, si la montée, dans les sociétés contemporaines, de besoins et d'attentes en termes de services (notamment de services de proximité aux personnes, de services de la vie quotidienne...), peut être établie, de même que le manque, à ce jour, de dispositifs institutionnels y répondant (solvabilisation, etc.) (du Tertre, 1999b), il apparaît que la création de ces dispositifs est tributaire d'une construction individuelle et collective : celle-ci est un processus fait de l'expérience par un nombre croissant d'individus de confrontations à des difficultés particulières issues des modes de vie,

⁴ Dont l'importance se révèle notamment lorsqu'on étudie les phénomènes de travail et de recomposition actuelle des modèles de travail (du Tertre, Santilli, 1992 ; du Tertre, 1999a ; Ughetto *et al.*, 2002).

d'emploi, etc., contemporains (difficultés à faire garder ses enfants, soigner ses parents âgés...) et d'une construction individuelle et collective d'une conscience du problème⁵.

De ce point de vue, des préoccupations communes peuvent donc rapprocher la théorie de la régulation et l'économie des conventions. Le rapport de la théorie de la régulation à l'économie des conventions qui consistait à examiner la manière dont la seconde questionnait la première et en quoi celle-ci pouvait s'y ressourcer activement peut, dès lors, désormais tirer parti d'une évolution des approches de la cognition et de l'économie conventionnaliste, évolution qui tend à faire saillir des phénomènes auxquels les deux théories peuvent accorder un intérêt partagé. En adoptant pour optique de faire ressortir l'importance des identités en travail dans leur expérience du réel, la théorie de la régulation aurait ainsi la possibilité de rejoindre la perspective de l'action et de l'interprétation à laquelle tend, de son côté, à aboutir l'économie des conventions, dans son mouvement la conduisant d'une approche individualiste vers la prise en considération du travail cognitif des personnes pour se construire le réel.

4. Interprétation et action dans les perspectives conventionnaliste et régulationniste

Les convergences potentielles qui viennent d'être évoquées reposent sur le mouvement respectif de chacune des théories en direction de l'autre. Du côté de l'économie des conventions, l'évolution conduit vers une représentation de l'individu comme un travail de construction des représentations, d'interprétation du réel, qui éloigne la théorie d'un individualisme méthodologique centré sur la conception de l'individu comme une raison essentiellement auto-constituée. C'est le développement d'une approche interprétative des règles qui crée cet effet, lequel n'existait pas lorsque était « simplement » affirmé que la coordination nécessitait des règles échappant à la dimension contractuelle et ayant donc une dimension collective. Le collectif et l'individuel demeuraient alors des réalités relativement « étanches » l'une à l'égard de l'autre : à la limite, l'individu pouvait rester indifférent à l'égard des règles et ne les considérer que sous l'angle de leur fonctionnalité dans la coordination. On pouvait rester dans de la pure rationalité. Par contraste, l'interprétation des règles ouvre sur un univers individuel qui se laisse difficilement réduire à une description en termes de rationalité (même si, comme le montre le modèle de la rationalité cognitive de R. Boudon (2003), beaucoup peut être dit en conservant ce terme). Le rapport aux règles devient une question à part entière, avec des réponses qui peuvent s'énoncer de manière fort diverse (apprentissage, trajectoire, etc.) mais qui ont de fortes chances de s'écarter, dans de nombreux cas, des simples facteurs d'intérêt ou d'avantage fonctionnel de la règle. Même l'utilité tirée d'une règle ne va certainement pas sans une interprétation par les personnes de ce qui les amène à devoir se coordonner, du sens qu'elles attribuent à la coopération, etc.

À travers le processus d'interprétation, les « bonnes raisons » que les personnes peuvent avoir de suivre des règles ont donc des chances d'exprimer autre chose qu'un rapport « froid » aux enjeux de la coordination avec autrui. L'interprétation est liée à la manière dont cette coordination les engage, jusqu'à quel point et sous quelle forme elles sont disposées à s'y engager.

Une des formes possibles de traitement de cette question, au sein de l'économie des conventions, est d'envisager la dimension politique qui sous-tend la coordination et

⁵ L'actualité récente offre une illustration d'un moment de la construction du problème des personnes âgées et des nécessités de réponse institutionnelle. Derrière la « révélation » du problème par un épisode de surmortalité en conjoncture de canicule prolongée, s'entrevoient tous les efforts qu'avaient opérés les individus pour s'adapter aux difficultés dont ils faisaient l'expérience (effort des enfants pour prendre soin de leurs parents âgés dans la limite de ce que permettent les modes de vie, le temps disponible, etc., dans le contexte contemporain) et leur incapacité à résoudre à eux seuls l'ampleur du problème. Quelles priorités se donne-t-on, quels choix fait-on, dans ses modes de vie et d'organisation, en tant que parent âgé, enfant adulte, etc. ? Ces questions sous-tendent le débat public susceptible de déboucher sur des réponses institutionnelles.

d'appliquer notamment les réflexions autour de la théorie de la justice (Eymard-Duvernay, 2001). Une perspective d'inspiration holiste telle que celle de la théorie de la régulation serait sans doute autre. De son côté, cette théorie a des possibilités d'effectuer son propre mouvement, qui commencerait par concéder à l'individualisme méthodologique la justesse de son point de départ : seuls les individus sont susceptibles d'action. Simplement, cette affirmation apparaîtrait désormais comme antérieure à toute prise de position individualiste ou holiste. Le holisme se saisit d'une telle affirmation en cherchant à comprendre le travail des personnes sur elles-mêmes qui fonde cette action et en énonçant comme principe d'analyse que ce travail se comprend d'autant mieux que l'on se donne, non pas un individu déjà largement constitué dans son identité, autour de sa raison, mais, au contraire, un individu qui est en quête de lui-même, en quête de son identité. Il cherche celle-ci dans un milieu socialement constitué, composé non pas d'êtres qui lui sont indifférents mais de personnes qui comptent plus ou moins pour lui. De certaines, il rejette le modèle, tandis qu'il tend à s'identifier à d'autres. C'est la recherche de soi, jamais stabilisée, qui ouvre l'individu sur autrui, sur le social, et qui fait du rapport de l'individu au social un mouvement qui est indissociablement d'intériorisation de certaines dimensions collectives et de réinterprétation personnelle. Cela est spécialement valable dans les périodes de crise, où le sens des institutions est questionné par les individus et les groupes, dans les circonstances ordinaires de la vie quotidienne comme au niveau du débat public.

Cette conception « nominaliste », et non pas « essentialiste », de l'identité (Dubar, 2000), dont on trouve les fondements chez des auteurs comme Mead (1934) et Berger et Luckmann (1966), situe le holisme dont serait susceptible de s'inspirer la théorie de la régulation à l'écart d'une conception qui affirmerait le primat des effets de position dans la structure. Cette conception suppose, en effet, au contraire, que les identités sont largement données. Économie « interprétative » des conventions et théorie « subjective » de la régulation, s'il est possible de les nommer ainsi, se rejoindraient pour considérer comme d'effet majeur le travail personnel que font les acteurs vis-à-vis du collectif et des structures : d'où vient l'interprétation que telle personne se fait du réel et des règles qui se présentent à elle, pourquoi tend-elle vers cette interprétation et non telle autre, dans quelle mesure modifie-t-elle son interprétation au contact d'autrui ? Ce sont des questions que peuvent partager ces deux approches.

Cela dit, l'effort pour répondre à ces questions peut porter l'approche en termes de régulation vers des problématiques où la distinction avec l'économie des conventions a des chances de se maintenir. La perspective d'en référer au rôle de l'expérience sociale vécue par les personnes n'est sans doute pas ce qui suscitera le plus de divergence : il s'agit là de prendre en considération le fait, par exemple, que, dans un groupe social, des personnes tendent à suivre des itinéraires, des trajectoires, relativement similaires, qui les différencient d'autres membres du groupe et qui les mettent en contact avec d'autres représentations types que celles qui les environnaient initialement. Cette approche peut intéresser une perspective en termes de régulation dans la mesure où elle a des chances de contribuer à éclairer les processus de recomposition des bases sociales des compromis sociaux : on peut y voir se déformer et se reformer des groupes porteurs d'attentes et de revendications susceptibles de participer à la formation d'un compromis institutionnel historique. Mais cela signifie que, derrière cela, se retrouve une problématique qui est davantage au fondement de la théorie de la régulation que de l'économie des conventions, à savoir celle des forces sociales qui animent la dynamique sociale, politique, économique, au plan historique, des capitalismes nationaux.

Ainsi, parce que la finalité d'une perspective commune sur l'action et l'interprétation ne sera probablement pas la même entre les deux théories, l'économie des conventions et la théorie de la régulation n'auront sans doute pas tendance à développer les mêmes problématiques à partir de ce qui pourrait constituer leurs nouvelles fondations communes.

Conclusion

Pendant plusieurs années, des rapprochements ont été cherchés, en France, entre paradigmes hétérodoxes. Tout particulièrement, il s'agissait de voir dans quelle mesure des théories comme celles de la régulation et des conventions pouvaient s'articuler au sein d'un « hol-individualisme ». Ces tentatives pouvaient être jugées prématurées tant qu'elles ne prenaient pas en compte ce qu'avaient de potentiellement alternatif ces deux théories : l'économie des conventions opposait un véritable défi à la théorie de la régulation en contestant un certain nombre de ses présupposés, fondements ou résultats.

Ces théories sont cependant susceptibles de connaître des évolutions qui offriraient des bases nouvelles pour un rapprochement. Celui-ci peut être jugé moins artificiel qu'auparavant. Il semble qu'une convergence ait désormais la possibilité de s'opérer sur l'intérêt à porter aux individus saisis dans leur action et dans la mobilisation de leurs cadres interprétatifs. L'économie des conventions est venue à cette perspective dans son effort pour expliciter ce qui se cachait derrière la notion de rationalité limitée, notion utile pour critiquer la « théorie standard » mais trop vague et trop peu opératoire dès lors qu'il s'agit de développer un programme de recherche positif. Dès l'instant où l'on refuse de rabattre la notion de conventions sur un cadre de théorie des jeux somme toute relativement proche de l'économie standard, l'hypothèse interprétative s'impose comme une voie d'approfondissement d'une théorie économique donnant leur importance aux règles : les règles ne s'imposent pas sans que les personnes qui ont à les appliquer n'aient à les interpréter. On en vient donc à développer l'hypothèse d'individus inscrivant leur action dans des systèmes d'interprétation, de représentation de la réalité.

Dans ses travaux dominants, la théorie de la régulation semble loin de cette perspective : se saisissant de l'hypothèse d'une mise en place d'un régime de croissance patrimonial, un certain nombre d'auteurs paraissent vouloir réinscrire cette théorie dans une perspective pleinement holiste, en termes de rapports sociaux contradictoires, qui l'éloigne d'un approfondissement de sa conception de l'acteur individuel. Cette tendance n'exclut cependant pas la poursuite d'une réflexion en partie alternative sur les fondements d'une approche en termes de régulation posant le problème de la conception de l'acteur et des liens entre la dimension institutionnelle et les individus. On trouve parfois un intérêt pour la recherche d'un cadre théorique permettant de rendre compte du passage entre, d'une part, les représentations et actions individuelles et, de l'autre, les représentations ou identités collectives. L'approfondissement de cette perspective peut ainsi conduire la théorie de la régulation à rejoindre les problématiques de l'action et des schémas interprétatifs, en leur faisant prendre place dans une perspective en termes de subjectivités individuelles et collectives.

Les bases de ce rapprochement n'excluent cependant pas le maintien de différences de problématiques.

Références

- Batifoulier P. (sous la dir.) (2001), *Théorie des conventions*, Paris, Economica.
- Berger P., Luckmann T. (1966), *La construction sociale de la réalité*, trad. fr., Paris, A. Colin, coll. U.
- Boltanski L., Thévenot L. (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, coll. NRF/Essais.
- Boudon R. (2003), *Raison, bonnes raisons*, Paris, Presses universitaires de France, coll. Philosophe en sciences sociales.

- Boyer R., Saillard Y. (sous la dir.) (1995), *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, coll. Recherches.
- Chanteau J.-P. (2001), « La dimension socio-cognitive des institutions en économie : le rôle des représentations sociales dans la régulation », communication au Forum de la régulation, 11-12 oct.
- Conein B., Jacopin E. (1994), « Action située et cognition : le savoir en place », *Sociologie du travail*, tome XXXVI, n° 4, oct.-déc.
- Dubar C. (1991), *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, coll. U, 2^e éd., 1995.
- Dubar C. (2000), *La crise des identités. L'interprétation d'une mutation*, Paris, PUF, coll. Le lien social.
- Eymard-Duvernay F. (2001), « L'économie des conventions a-t-elle une théorie politique ? », in P. Batifoulier (dir.) (2001).
- Favereau O. (1995), « Apprentissage collectif et coordination par les règles : application à la théorie du salaire », in N. Lazaric, J.-M. Monnier (coord.), *Coordination économique et apprentissage des firmes*, Paris, Economica.
- Granovetter M. (1985), « Action économique et structure sociale : le problème de l'encastrement », trad. fr., in M. Granovetter, *Le marché autrement. Les réseaux dans l'économie*, Paris, Desclée de Brouwer, coll. Sociologie économique.
- Hutchins E. (1995), *Cognition in the Wild*, Cambridge (Mass.), The MIT Press.
- Lipietz A. (1989), « De l'althussérisme à la "théorie de la régulation" », Document de travail CEPREMAP, n° 8920.
- Mead G.H. (1934), *Mind, Self, and Society, from the Standpoint of a Social Behaviorist*, rééd., Chicago, University of Chicago Press, 1962.
- Salais R. (1998), « À la recherche du fondement conventionnel des institutions », in R. Salais, E. Chatel, D. Rivaud-Danset (sous la dir.), *Institutions et conventions. La réflexivité de l'action économique*, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes études en sciences sociales, coll. Raisons pratiques.
- Tertre C. (du) (1999a), « Activités immatérielles, subjectivité et productivité », *Performances humaines et techniques*, hors série, sept.
- Tertre C. (du) (1999b), « Les services de proximité aux personnes : vers une régulation conventionnée et territorialisée ? », *L'année de la régulation*, vol. 3.
- Tertre C. (du), Santilli G. (1992), *Automatisation et travail. Utopies, réalités, débats des années cinquante aux années quatre-vingt-dix*, Paris, Presses universitaires de France, coll. Economie en liberté.
- Ughetto P. (1998), *A la recherche d'un nouveau modèle d'emploi. Dynamique des changements structurels et institutionnels affectant le travail et l'emploi*, thèse, université Paris-IX.
- Ughetto P. (1999), « Institutions et histoire, fondements communs des hétérodoxies ? », *Économies et sociétés*, HS, n° 35, tome XXXIII, n° 1, janv.
- Ughetto P. (2000a), « L'entreprise dans l'économie des conventions », *Revue économique*, vol. 51, n° 1, janv.
- Ughetto P. (2000b), « Problématiques hétérodoxes du travail en économie : quel avenir ? », *Économies et sociétés*, série AB, n° 21, tome XXXIV, n° 4, avr.
- Ughetto P. (2003), « Penser les normes, se représenter les sujets : entre cognition et subjectivité », colloque « Normes sociales et processus cognitifs », SACO, Poitiers, 18-20 juin.
- Ughetto P., Besucco N., Tallard M., Tertre C. (du), 2002, « La relation de service : une tension vers un nouveau modèle de travail ? », *Revue de l'IRES*, n° 39, 2002/2.